

PHOTOGRAPHIES DES FAÇADES EXISTANTES



La photographie doit être de bonne qualité et si possible en couleur .

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Vous pouvez joindre à la demande le devis de l'entreprise, ou tout autre document faisant apparaître la couleur souhaitée ainsi que sa référence RAL ou celle du fabricant.

DP 4. DESSINS DES FAÇADES PROJÉTÉES

Ce croquis peut être réalisé à l'aide d'un calque.



Briques conservées

Couleur beige
RAL 1015

En cas de difficulté pour constituer votre dossier ou pour vérifier la conformité de votre projet par rapport aux règles d'urbanisme en vigueur, vous pouvez vous rapprocher de la Mairie de votre commune.

Le dossier de demande devra être déposé en **3 exemplaires (formulaire et pièces)** à : **LA MAIRIE DE VOTRE COMMUNE**

Contact : 02.72.77.21.80

Horaires d'ouverture : 8h30 - 12h15 13h30 - 17h30 (du lundi au vendredi)

MODIFICATION DE FAÇADE

Liens utiles

Site Internet du site service public - Autorisations d'urbanisme

<http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Site Internet du géoportail

<http://geoportail.fr/>

FORMULAIRE : Déclaration Préalable (DP)

Cerfa 13703*05 (disponible sur le site www.service-public.fr)

Cadres à remplir :

Cadres 1 et 2 : Identité et coordonnées du déclarant

Cadre 3 : Renseignements sur le terrain avec ses références cadastrales

Cadre 4 : Description du projet

Cadre 5 : Engagement et signature

PIÈCES À FOURNIR (voir exemples ci-après)

- Plan de situation
- Plan de masse
- Photographies des façades existantes

